

EDM 70
Réunion du Comité syndical du mardi 13 septembre 2016

Présents :

Membres du comité syndical:

- Isabelle ARNOULD, Conseillère départementale, Présidente du Comité syndical
- Nadine BATHELOT, Conseillère départementale, déléguée titulaire
- Martine BAVARD, Déléguée de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Corinne BONNARD, Conseillère départementale, déléguée titulaire
- Colette CLERC, Suppléante pour les communes de Plancher-Bas et Villersexel
- Arnaud DEMONET, Suppléant de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Marie-Claire FAIVRE, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Anne-Laure FLETY, Déléguée de la C.C. Val de Gray
- Bernadette MADIOT, Déléguée de la commune de Marnay
- Marie-Françoise MIALLET, Déléguée de la C.C. Val de Gray
- Eric NEDELEC, Délégué de la commune de Lure
- Hervé PULICANI, Conseiller Départemental, délégué titulaire
- François RICHARD, Délégué de la C.C. des Combes
- Fanny THIEBAUT, déléguée de la C.C. du Pays Riolais
- Michel TOURNIER, Délégué de la C.C. du Pays Riolais

Non membres du comité syndical :

- Fabrice CREUX, directeur de Culture 70
- Pierre-Alain FALLOT, directeur du Pôle de Gray
- Clarisse MARTINEZ, responsable RH et finances, de l'EDM
- Daniel ROLLET, directeur du Pôle de Lure
- Laurent TISSOT, Payeur Départemental

Excusés :

Membres du comité syndical :

- Joëlle CLERC, Déléguée de la commune de Pesmes
- Dominique DIDIER, Déléguée des communes de Jussey et d'Aboncourt Gésincourt
- Martine PEQUIGNOT, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Bruno GAUCHON, délégué pour les communes de plancher-Bas et Villersexel
- Sylvain GROSJEAN, délégué de la commune de Fougerolles
- Eric HOULLEY, Délégué de la commune de Lure
- Jean-Paul MAUNY, Délégué de la C.C des 4 Rivières
- Michel WEYERMANN, Conseiller Départemental, délégué titulaire

Non membres du comité syndical :

- Yves BERIDOT, Directeur du Pôle pays riolais et Val de Saône
- Claude GALLORINI, Directeur du Pôle de Luxeuil les Bains

La Présidente du Comité syndical, Mme Isabelle ARNOULD, ouvre la séance à 18H10.

Mouvements de personnel

Mme ARNOULD souhaite démarrer l'ordre du jour par les informations sur les mouvements de personnel. En effet, M. Pierre-Alain FALLOT, nouveau directeur du Pôle de Gray a pris ses fonctions en remplacement de Mme MILLET qui a souhaité mettre fin à ses fonctions mais elle continuera à épauler M. FALLOT durant cette année scolaire.

Par ailleurs concernant le secrétariat du Pôle de Gray, la secrétaire qui était mise à disposition par la CC du Val de Gray a souhaité réintégrer sa collectivité d'origine. De ce fait nous n'avons pas de poste dans les effectifs de l'EDM et nous n'avons pas eu de candidature d'agent de la CCVG qui aurait permis une nouvelle mise à disposition. Mme la Présidente ajoute que du fait de cette situation, elle a été obligée d'organiser un Comité syndical afin de créer un poste dans nos effectifs. Mme ARNOULD précise que cette modification dans nos effectifs créera peu d'impact au niveau budgétaire car l'EDM remboursait les frais de mise à disposition de l'agent à la CCVG. Pour le moment, c'est Mme MILLET qui a accepté de palier à l'absence de secrétaire et d'accompagner M. FALLOT. Mme ARNOULD adresse ses remerciements chaleureux à Mme Anne MILLET.

Au niveau des mouvements de personnel, la Présidente informe les membres du Comité syndical que M. Nicolas CHARRIERE a effectué une demande de mise en disponibilité pour 10 mois afin d'être employé en CDD au Conservatoire de Dole. Cela permettra de donner un souffle au budget de l'EDM car ce sera un salaire en moins sur 10 mois mais nous ne pouvons pas engager de dépense à caractère pérenne sur ce poste.

Mme ARNOULD indique que par ailleurs, une autre raison urgente nécessitait la tenue de ce Comité syndical : la possibilité d'obtenir une subvention de la DRAC mais une délibération avant le 30 octobre est nécessaire.

Délibérations

- Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des postes non permanents :
 - assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à hauteur de 3 heures hebdomadaires (enseignant de trompette à Luxeuil)
 - adjoint administratif de 2ème classe à hauteur de 14 heures hebdomadaires (secrétariat de Gray)

Mme la Présidente précise aux membres du Comité syndical que sur l'antenne de Luxeuil c'était M. BOUTON qui dispensait les cours de trompette. Suite à son recrutement à Héricourt, il avait demandé une diminution de son temps de travail. Les effectifs sont pour le moment légers mais pour l'harmonie cela représente une forme de soutien. Un bilan sera effectué avant la fin d'année scolaire afin de déterminer si un poste permanent devra être créé.

Mme ARNOULD indique que s'agissant de la création du poste d'adjoint administratif à hauteur de 14 heures hebdomadaires, le fait de ne pas créer un poste permanent pour le moment peut laisser la porte ouverte afin de trouver des solutions avec les autres collectivités du secteur. Par ailleurs, à ce jour n'ayant aucune candidature d'agent titulaire cela permet de recruter au plus vite un agent non titulaire.

Mme la Présidente propose de mettre au vote ces deux créations de postes.

- Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à hauteur de 3 heures hebdomadaires
 - ✓ Vote à l'unanimité
 - adjoint administratif de 2ème classe à hauteur de 14 heures hebdomadaires
 - ✓ Vote à l'unanimité

- Sollicitation de l'intervention de la DRAC

Mme ARNOULD, indique que sur proposition de la DRAC, l'EDM pourrait bénéficier d'une subvention de 7000 € sur 2016 à condition de déposer le dossier avant le 30 septembre 2016. L'appel à projets repose sur 4 axes. S'agissant de la mise en œuvre d'une tarification sociale, l'EDM répond à ce critère du fait de la tarification selon le quotient familial. Par ailleurs, 2 autres axes devront être développés parmi 3 autres qui sont : favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques / accompagner la diversification de l'offre artistique / encourager le développement des réseaux et des partenariats. Concernant l'axe sur la diversification de l'offre artistique, pour le moment ce ne serait pas raisonnable de créer de nouvelles disciplines. Par contre s'agissant du renouvellement des pratiques pédagogiques, un certain nombre de choses que l'on fait déjà à l'EDM pourrait être valorisé. Par exemple, à Pesmes avec le petit orchestre et sur le projet « Bal Renaissance » du

Département de musique ancienne. Les enseignants concernés doivent rendre leur écriture de projet pour le 20 septembre et nous déposerons le projet pour le 30 septembre.

Mme la Présidente ajoute que ce soir elle demande aux membres du Comité syndical de bien vouloir délibérer sur cette base malgré le fait que les actions ne soient pas encore chiffrées.

M. CREUX indique que l'Etat s'est retiré financièrement des conservatoires de musique et que face à la fronde locale il revient sur l'enseignement artistique mais sous forme d'aide à des projets uniquement.

M. NEDELEC demande si les 7000 € seront pour chacun des projets ?

M. CREUX répond que malheureusement non, ce sera pour les 2 projets. Si le dispositif d'aide financière devient pérenne le travail devra être beaucoup plus fouillé. Pour cette année, au vu du délai très court, la DRAC ne sera pas très exigeante sur la teneur du cahier des charges.

Mme ARNOULD propose aux membres du Comité syndical d'envoyer par mail le travail finalisé avec le chiffrage budgétaire au moment où il sera envoyé à la DRAC afin d'effectuer la démarche en toute transparence puisque le budget ne peut être chiffré à ce jour.

Mme BATHELOT demande si par exemple sur Pesmes la totalité des actions est suffisante pour être prises en charge financièrement.

M. CREUX répond que cela permettra d'améliorer les actions qui étaient prévues. Par ailleurs, cette aide est une conséquence directe de l'agrément car sans agrément il n'y aurait pas eu d'aide financière.

Mme la Présidente demande aux membres s'ils voient un inconvénient à délibérer sur la partie financière du cahier des charges qui n'est pas présentée mais qui sera envoyée par mail dès finalisation?

L'ensemble des membres du Comité syndical n'y voit aucun inconvénient

✓ Vote à l'unanimité

- Autorisation à sortir de l'actif certains éléments de faible valeur amortis qui n'ont plus lieu d'être maintenus dans l'actif

Mme THIEBAUT demande pour quelles raisons nous devons effectuer ces sorties de l'actif.

M. TISSOT, répond que le matériel à sortir est de faible valeur et qu'il est sorti pour ne pas « polluer » l'état de l'actif. Par ailleurs dans le cadre des certifications à venir des collectivités, un toilettage assez fin sera à prévoir pour l'ensemble des collectivités.

Mme THIEBAUT, pense que l'actif d'une collectivité la valorise.

M. TISSOT répond que le législateur a placé un curseur au-dessous de 1500 HT pour les biens de faible valeur et que les grosses collectivités sortent cet actif afin d'avoir une comptabilité plus légère.

Mme THIEBAUT s'interroge sur le fait que si les biens sont vendus ils disparaîtront totalement car il n'y aura plus de trace budgétaire.

M. TISSOT répond que ces biens disparaissent uniquement comptablement et n'apparaissent plus sur les lignes comptables mais qu'ils ne disparaissent pas pour autant de l'inventaire des collectivités.

Mme la Présidente propose de mettre au vote cette délibération.

1 vote contre.

✓ Vote à la majorité

Informations

- Compte rendu des travaux du bureau du Comité syndical qui s'est réuni le 25 juillet 2016

Mme ARNOULD indique que le bureau s'est réuni le 25 juillet pour examiner certaines demandes des représentants syndicaux. Lors de l'année 2015-2016, de nombreuses discussions ont eu lieu avec le syndicat FO EDM 70 et le Département. Il s'agira de formaliser un certain nombre de propositions. Mme la Présidente expose les différentes demandes du syndicat : Fixation de la résidence administrative à la fin de l'année scolaire / NAP / Régime indemnitaire (demande de la mise en place de l'ISO / intégration du temps de déplacement dans le temps statutaire de face à face pédagogique / action sociale.

Le Bureau a entendu les représentants syndicaux le 2 septembre dernier. Concernant l'intégration des temps de déplacement, le syndicat FO n'a pas la même lecture juridique que le Centre de gestion sur l'intégration dans le temps statutaire du face à face pédagogique. Mme ARNOULD ajoute qu'elle est dans l'attente d'une analyse juridique poussée du CDG et le bureau fera une proposition pour le 15 octobre au syndicat FO. S'agissant de la mise en place du régime indemnitaire (ISO) pour tous les enseignants, cela doit se mener lors de la préparation du budget 2017. Des simulations budgétaires seront proposées et discutées pour fin novembre-début décembre lors du débat d'orientation budgétaire. Sur le thème du contenu des NAP, une longue discussion a eu lieu. Par ailleurs, concernant la mise en place d'une action sociale, l'adhésion au CNAS sera intégrée dans le budget à compter du 1er janvier 2017.

M. TOURNIER fait part de l'étonnement de l'ensemble des membres du bureau quant à la très faible représentation du syndicat FO de l'EDM, une seule enseignante et trois représentants extérieurs à l'EDM 70.

Mme ARNOULD ajoute que cela aurait pu être plus constructif si les représentants syndicaux avaient été tous de la même branche.

M. TOURNIER indique que concernant les NAP, il a bien compris que c'était difficile pour un enseignant de construire un projet de vacances à vacances donc les périodes d'activités ont été rallongées sur un trimestre mais c'est le maximum que la collectivité peut faire. Par ailleurs, les collectivités sont dans l'attente des fiches travaillées par les enseignants sur le contenu des NAP.

Mme ARNOULD ajoute que ce travail de fond a été intéressant.

Mme FLETY indique que l'éveil musical doit rester comme une découverte de la musique pour les enfants car pour certains d'entre eux cela est totalement inconnu. En effet, la première vertu des NAP est la découverte à tous d'une activité extrascolaire.

Mme ARNOULD précise que l'idée est aussi de pouvoir construire des parcours, que cela doit être un moyen d'offrir un peu plus que de la découverte surtout aux enfants qui auront déjà participé à des ateliers de découverte.

M. ROLLET a souhaité intervenir afin d'indiquer que les enseignants ne sont pas formés dans ce domaine sauf quelques uns (les intervenants en milieu scolaire). Un animateur est là pour faire découvrir et certains enseignants ne disent pas non pour intervenir dans ce cadre alors que ce n'est pas leur cœur de métier. L'engagement des enseignants est à saluer car peu d'établissement d'enseignement spécialisé effectue ce genre d'interventions.

Mme ARNOULD ajoute que dans le cadre d'une Ecole à rayonnement intercommunal, pour les enseignants ce type d'activités est nouveau.

Par ailleurs, la Présidente remercie les membres du bureau d'avoir répondu présents pour ces 2 réunions.

- Document unique

Mme ARNOULD indique que l'EDM a eu la confirmation de la prise en charge financière par la caisse des dépôts pour la réalisation du document unique. Les travaux débiteront en décembre.

- Dispositif de titularisation

Mme ARNOULD indique que le programme pluriannuel de titularisation doit faire l'objet d'une délibération après la présentation en Comité technique (à la fin de mois de septembre). Deux agents sont concernés par ce dispositif dans les disciplines « musique à l'école » et « guitare ». L'EDM a confié au CDG 70 l'organisation des jurys qui auront en avril 2017. Ce dispositif permet de résorber l'emploi précaire.

Mme ARNOULD demande à l'ensemble des membres du Comité syndical s'ils préfèrent se réunir un lundi ou un mardi. L'assemblée étant partagée, les réunions se dérouleront une fois sur deux le lundi et le mardi (la prochaine fois sera donc un lundi).

La séance est levée à 19H.